



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
9 novembre 2020 à 20h**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport de la commission des finances relatif au budget 2021
 - 4.2 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à l'association « Grand-Saconnex Natation »
 - 4.3 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à l'association d'amitié Grand-Saconnex - Racovita
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 577'400.- destiné au versement de la contribution annuelle 2021 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 985'000.- pour le plan d'investissement quadriennal d'acquisition de véhicules communaux 2021 – 2024
 - 5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 210'000.- pour l'acquisition et la maintenance de matériel et licences informatiques 2021 – 2024
 - 5.4 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - 5.5 Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2021 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux
 - 5.6 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2021
 - 5.7 Proposition du Conseil administratif relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
 - 8.1 Motion des Verts : « Pour un plan de végétalisation ambitieux visant à augmenter la qualité de vie dans la ville du Grand-Saconnex »
9. Résolutions : néant

- 10. Questions des Conseillers municipaux
- 11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Approbation du calendrier du 1^{er} semestre 2021
 - 11.2 Autres propositions
- 12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHARB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER, Président (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Maire
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
Mme Laura ANDRES, procès-verbaliste
M. Nicolas GIL, chargé de communication du Grand-Saconnex

Sont excusés :

Mme Celtia CONCHA (VERTS)
M. Pierre GARDET (GAG)
Mme Peta GIROD (PDC)
M. Eric PORTIER (GAG)

Le Président fait voter le changement du point 5.2 de l'ordre du jour : « Ouverture d'un crédit de ~~CHF 985'000~~ **980'000.-** pour le plan d'investissement quadriennal d'acquisition de véhicules communaux 2021 – 2024 »

Le changement est approuvé à l'unanimité.

La séance étant sans public pour raisons sanitaires, il n'y a pas de questions du public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations du bureau :

- Groupe de lecture
- Marché des créateurs

Courriers :

Le Président rappelle que les réponses des courriers faites par le Conseil municipal se trouvent à disposition sur CMNet.

Mme MICHAUD ANSERMET lit le courriel envoyé par M. CANELLINI (*annexe 1*)

Le Président lit le courrier par M. JIMAJA aux SIG (*annexe 2*)

Mme MICHAUD ANSERMET lit la réponse des SIG (*annexe 3*)

M. BAECHLER réagit par rapport à ces courriers. Il constate que la commune et les personnes de la région n'ont pas été informées, ou seulement après coup. Il demande pourquoi ne pas exiger des SIG, quand ils entreprennent des travaux, qu'ils communiquent et annoncent ceux-ci au préalable.

Le Président propose de garder les remarques pour les points 10 (questions) et 11 (propositions) pour éviter trop de réactions aux courriers.

Mme MICHAUD ANSERMET lit le courrier de démission de M. RIBBI (*annexe 4*).

Le Président lit le courriel de M. GANDER (*annexe 5*).

3. Communications du Conseil administratif**3.1 Communications****Communications de M. JIMAJA**

M. JIMAJA signale avoir reçu un message des TPG indiquant que, dès le lendemain, ce sera l'horaire vacances qui sera appliqué, et qu'il faut regarder sur le site des TPG pour avoir des informations supplémentaires.

Par ailleurs, il informe les Conseillers municipaux que, suite à une demande d'autorisation de construire, le Département a demandé à la commune de donner une nouvelle dénomination à une pénétrante du Chemin Terroux (*annexe 6*) sinon il ne sera plus possible d'y attribuer des numéros. Il cite un courrier du Département : « Suite à l'autorisation de construire (...), nous constatons que nous sommes dans l'impossibilité d'attribuer une

nouvelle adresse au bâtiment projeté en raison du manque de numéros disponibles sur cette pénétrante du Chemin Terroux. La grande densification actuelle de cette zone villa nous force à croire que d'autres constructions seront réalisées sur cet axe. C'est pourquoi nous vous proposons d'anticiper les futurs problèmes en baptisant cette voie et de procéder à une révision des adresses pour tous les riverains. » Le nom d'Emma Kammacher a été suggéré, vu qu'elle a vécu au Grand-Saconnex. Des informations suivront sur le site internet et dans le GSI, mais il voulait informer le Conseil municipal avant d'écrire aux habitants du chemin pour qu'ils se positionnent sur la question, et ceux-ci – et toute la population du Grand-Saconnex – auront entre le 1^{er} et le 31 décembre 2020 pour envoyer leurs remarques. Il ne voulait pas que les Conseillers municipaux reçoivent cette information uniquement par le biais du GSI et du site internet.

Concernant les travaux des CFF de la ligne 15'000 volts sous la route de Colovrex, ceux-ci sont terminés, il y aura des informations et une vidéo sur le site internet de la commune à ce sujet.

Carantec et Marronniers

Par rapport à la stratégie de concertation de Carantec et des Marronniers, en raison du contexte sanitaire, certaines séances de concertation ont été annulées : l'atelier 2 prévu le 2 novembre a été remplacé par un dispositif de concertation en ligne, pour lequel la commune a travaillé avec l'appui du canton et des mandataires, et les inscrits en ont été informés. La synthèse de l'atelier 1 du 5 septembre 2020 est téléchargeable sur la page <https://www.ge.ch/document/marronniers-projet-nouveau-quartier-au-grand-saconnex-recits-citoyens>. L'atelier du 31 octobre qui prévoyait le lancement de la démarche EXPLORE a été annulé, et une nouvelle version digitale est en cours d'élaboration avec l'appui du canton et des mandataires. Un nouveau programme de communication digitale sera élaboré de novembre à décembre en utilisant la plateforme www.participe.ge.ch. Il y aura notamment la diffusion de vidéos expliquant les enjeux et de documents, ainsi que des questionnaires et autres dispositifs. Il y aura une mise en place d'un suivi en ligne et d'une permanence, à définir, dans la Maison des médecins. Dès janvier, la suite de la démarche de concertation se tiendra avec 3 ateliers présentiels, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Du 27 avril au 1^{er} mai, les conclusions seront élaborées et un événement EXPLORE aura lieu, avec une restitution de la démarche selon le format proposé initialement pour le 31 octobre. Un projet de communication relatif à cela reste à définir car la situation sanitaire bouge constamment.

M. JIMAJA revient sur les travaux de la ligne 15'000 volts pour communiquer les félicitations reçues de la part des CFF. Concernant la réalisation sur le réseau secondaire d'évacuation des eaux, un contrôle de conformité des canalisations d'évacuation des eaux des biens-fonds privés raccordés au réseau d'assainissement situé sous la route de Ferney aura bientôt lieu. Il rappelle qu'un crédit à ce sujet avait été voté, en lien avec le FIA, il y a quelques mois.

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO explique que, avec les nouvelles mesures liées à COVID, il a fallu voir comment s'organiser au niveau des salles pour respecter les règles au mieux. Pour le moment, la patinoire ne va pas être montée en entier car les patinoires sont pour le moment interdites, il faudra attendre la fin du mois pour savoir si elle sera déployée ou

non. La piscine est fermée, ce qui tombe bien car il fallait refaire le carrelage et effectuer des travaux d'entretien. Les vestiaires du stade du Blanché sont terminés. D'autre part, les services travaillent actuellement à mettre en place dans les jours qui viennent un nouveau plan d'aide aux personnes âgées, plus léger qu'au printemps, afin de leur faire les courses et prendre de leurs nouvelles.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER revient sur les événements du 31 octobre dernier : on ne savait pas ce qui allait se passer, il avait été supposé que quelque chose se produirait et des mesures préalables avaient été prises ; des agents de sécurité privés avaient été engagés pour protéger et surveiller les bâtiments et il avait été demandé à tous les APM non malades de travailler. Une collaboration a également été mise en place entre la police cantonale, le TSHM, les correspondants de nuit et les APM. Le soir-même, les agents municipaux ont fait le tour du quartier Gardiol/La Tour, ont trouvé des objets destinés à fabriquer des cocktails Molotovs et, plus tard, des individus ont mis feu à un scooter, dont il ne restait que la carcasse. Le tapis en béton dessous a été abîmé. La police cantonale est intervenue avec les APM et ils ont dispersé et interpellé des individus, puis le calme est revenu. Plusieurs enquêtes sont actuellement en cours suite à cette soirée. Mme PORTIER assure les Conseillers municipaux que la commune prend très au sérieux ce qui s'est passé, ainsi que la situation quotidienne au Pommier, et un gros travail avec les enquêteurs a été mis en place pour essayer d'apaiser ces débordements et comportements inadéquats du quartier. Enfin, elle demande aux chefs de fractions d'aller auprès de Mme ANDRES à la pause ou à la fin de la séance pour contrôler et signer les formulaires relatifs aux bureaux de vote pour l'année prochaine.

M. JIMAJA revient sur ce qu'il a dit précédemment : il s'agit d'Emma Jeremias, et non pas Emma Kammacher, qui a été choisie pour renommer la rue. Mme Jeremias est née à Budapest le 20 septembre 1909, décédée au Grand-Saconnex le 14 juin 1988, et sa biographie se retrouvera sur le site internet et le GSI, afin que tout le monde puisse comprendre de qui il s'agit et, en cas de doute, s'opposer à cette proposition ; cependant il espère que celle-ci trouvera un accueil favorable.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois d'octobre 2020 sont annexées au procès-verbal et à disposition sur CMNet.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission des finances relatif au budget 2021

M. SIMETH donne lecture de son rapport. Il précise faire partie des commissaires qui ont refusé le budget déficitaire, mais que le reste de son parti va l'accepter. Il pensait qu'une surélévation de 3,5% ne lui paraissait pas extravagante et respectait le principe de prudence, car un budget est une autorisation de dépenser, non une obligation, et il pense que l'on peut faire confiance au Conseil administratif pour que les ressources soient dépensées de manière prudente.

Le Président ouvre la discussion.

M. VEIGA LÖFFEL a lui aussi voté contre la délibération à cause de la méthode. Le processus a été long, il y a eu 4 séances de près de 15 heures en tout, et il imagine que l'idée était de partir d'une vision d'ensemble, puis élaborer les revenus, les charges et aller en détail ligne par ligne. Cependant il y a eu qu'une présentation au début et on n'est revenu qu'à la dernière heure de la dernière séance pour remettre en cause la vision globale, et il s'est donc opposé à cause de la forme. Cependant, pour le fond, il se posera en faveur de ce budget.

Mme VONLANTHEN explique que la commission a validé ligne par ligne les dépenses du CA, et que celui-ci a été modéré dans la présentation des dépenses, validées par la totalité des commissaires ; elle pense également que le CA a été modéré dans les révisions, notamment sur le fait que le budget soumis était non déficitaire.

Mme MICHAUD ANSERMET indique qu'il y a eu effectivement un changement le dernier soir. Lors de la présentation du premier soir, plusieurs commissaires ont été surpris de l'augmentation annoncée de 3.5% des rentrées fiscales pour les personnes physiques pour 2021, sachant que, actuellement, beaucoup de sociétés et de personnes sont sans ou avec moins de revenus, ou sans emploi, et que tout le monde n'a pas un salaire assuré. Elle admet que cela aurait peut-être dû être présenté d'entrée ou qu'il aurait fallu insister un peu plus auprès du CA par rapport à cette hausse de 3,5%. Mais voilà pourquoi, le dernier soir, ils ont décidé de refuser cette augmentation.

Mme MAMIN-TISSOT indique que, au niveau du PDC, la réflexion a été guidée selon ce qui avait été annoncé durant la campagne électorale, c'est-à-dire tout faire pour ne pas entraîner de majoration des centimes additionnels. Lors de la première séance de commission, elle a relevé et été attentive à la question de la création de nouveaux postes, étant donné leur impact sur le budget pour longtemps, sans toutefois remettre en question leur nécessité. Dès l'entrée des travaux elle a indiqué ne pas être d'accord avec une majoration qui permettrait un budget à l'équilibre avec un léger bonus de CHF 92'000.- et, lors de la relecture du projet, a demandé que les charges soient le plus possible à l'équilibre sans majoration ; quelques petites économies ont été trouvées mais au final, à cause de COVID, de la RFFA et du transfert des charges du canton vers la commune, son groupe a pris l'option de supprimer les 3,5%. Toutes les lignes ont été accordées au Conseil administratif, et c'est libre à lui de faire les choix nécessaires ou d'assumer le budget déficitaire pour l'année à venir, c'est pourquoi elle encourage ses collègues à voter pour ce budget, même s'il est déficitaire, ce qui n'est pas très grave au vu des temps que l'on vit.

M. CUDRE souscrit à ce que disent ses collègues. Lors de la séance de Toutes commissions réunies sur le budget, il avait déjà été surpris de voir l'annonce de revenus supplémentaires pour les personnes physiques. Le Conseil administratif a tenu compte des diminutions sur les personnes morales, par contre pour les personnes physiques il s'est basé sur l'Administration fiscale cantonale (AFC), dont les chiffres sont très faux chaque année. Pour lui aussi, 3,5% de majoration ne sont pas acceptables ; toutes les lignes budgétaires ont été passées en revue, et le CA a fait un excellent travail pour présenter un budget positif, mais les 3,5% supplémentaires ne sont pas acceptables pour les personnes physiques, car il faut être réaliste, avec le nombre de personnes au chômage ou dont les revenus ont fortement baissé. Il est logique de penser que le revenu 2021 ne va pas être supérieur au revenu 2020, et il pense que faut aller dans ce sens-là et accepter le budget avec CHF 1'130'000.- de

déficit ; il n'y pas de honte à cela, et même le Conseil d'Etat a autorisé les communes à faire un déficit, c'est donc qu'il est bien conscient du fait qu'il y aura des problèmes l'année prochaine. Pour ces raisons, son groupe propose d'accepter le budget tel qu'il est proposé ce soir, avec un léger déficit.

M. EYA NCHAMA rappelle aux membres du Conseil municipal les plus anciens que cette situation a déjà été vécue en 2007. Mme Bohler avait alors voté un budget déficitaire. Et, comme l'a dit M. CUDRE, le Conseil d'Etat donne souvent des chiffres faux, ce qui veut dire qu'il pourrait être positif finalement, c'est pourquoi il croit qu'il faut accepter le budget.

M. BRADLEY rappelle que les personnes qui font les estimations ont de longues études d'économie et d'économétrie derrière elles, cependant il encourage les Verts à accepter le budget car il serait mauvais signe de renvoyer le budget en commission en cette année difficile, et il pense que l'on peut remercier ceux qui ont remis en question cette augmentation de 3,5%. Même s'ils finissent par être versés par le canton, il ne reviendra pas le reprocher à ses collègues. Dans la période économique que l'on vit, il faut avancer, et il a entièrement confiance dans le Conseil d'administratif. Il est ravi que certains « gros mots » du passé comme « déficit » sont devenus acceptables, et il faut garder à l'esprit la proportionnalité des choses, le CA ne propose pas un déficit énorme. Peut-être qu'un jour il demandera à faire venir un de ces économistes pour qu'il explique la constance de ces erreurs et la capacité des collectivités à se baser sur ces marges d'erreur. M. BRADLEY remarque que dans le budget, au niveau des comptes et des estimations, il y a toujours une certaine cohérence entre ces courbes. Selon lui, une chose qui est toujours un peu fautive mais avec laquelle on peut travailler, c'est un peu comme un *lift* : on sait où il va rebondir et on peut travailler avec.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote le rapport. **Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.**

4.2 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à l'association « Grand-Saconnex Natation »

Mme PRUNCU CUTILE donne lecture de son rapport. Il n'y a pas de remarques.

4.3 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal à l'association d'amitié Grand-Saconnex - Racovita

Mme PRUNCU CUTILE donne lecture de son rapport.

M. CUDRE ajoute que le voyage cité dans le rapport a été annulé à cause de la crise sanitaire.

5. Délibérations :

5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 577'400.- destiné au versement de la contribution annuelle 2021 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

M. POMATTO propose de faire une présentation globale.

Le Président demande de préciser si c'est une présentation pour toutes les délibérations.

M. POMATTO souhaite faire une présentation du budget dans sa globalité, avant d'aborder les délibérations. (*annexe 7*) A la page 2, il précise qu'il n'y a pas encore eu les comptes 2020 et que pour 2021 il s'agit d'une projection en l'état. Au cours des années passées il y a eu des fluctuations, en moyenne de 5,7 à 5,9 millions, en gardant une proportion relativement stable entre les personnes morales et les personnes physiques. Il précise qu'il y a toujours la question des reliquats, c'est-à-dire les impayés d'impôts des années précédentes, qui sont parfois importants comme en 2016. La page 3 montre les variations des estimations du département des finances de l'état. Il y a eu des années avec des modifications importantes, par contre il remarque que pour 2020 et les estimations 2021, celles-ci sont plutôt stables actuellement. L'avenir dira si cela se réalisera ou pas ; en 2018, il y avait eu des variations importantes entre le budget et les estimations.

M. POMATTO explique que le budget actuel pour 2021, avec des charges d'exploitation de 45 millions, représente une variation importante par rapport à 2020, entre autres avec des ponctuels et frais de crédits d'étude liés aux grands projets de la commune et aux postes en plus. Il précise que le budget est une autorisation de dépenser, et que c'est au Conseil administratif de contrôler ces dépenses et augmentations de postes par rapport à ce qui se passe. Il passe en revue le tableau détaillé (p. 4). Il explique que, normalement, le budget est censé être équilibré (selon la loi sur l'administration des communes) toutefois certaines conditions permettent d'avoir un déficit (p.5). Il précise que selon l'arrangement lié à la RFFA, la commune du Grand-Saconnex va probablement être une des seules qui sera bénéficiaire. Le plan financier de la commune présenté au Conseil municipal sera ensuite envoyé au département pour validation (art. 122, al.3). M. POMATTO ajoute que l'un des éléments pris en compte était la ligne 31 qui se montait à CHF 12'235'000.- pour 2021, par rapport à CHF 11'078'000.- en 2020. Cette différence était due à des ponctuels à raison de CHF 1'300'000.- pour 2021. Ceux-ci ont été diminués à CHF 500'000.- pour 2022, c'est-à-dire un résultat opérationnel de CHF -360'000.- en 2022, de CHF -313'000.- en 2023 et un plan à l'équilibre pour 2024 avec un bénéfice de CHF 232'000.-, et c'est cette projection qui sera envoyée au département des finances. Il mentionne les différents revenus du plan quadriennal, qui prennent en compte le fait qu'il y aura des habitants supplémentaires dans les prochaines années.

M. POMATTO revient ensuite sur l'historique des différences entre le budget et les comptes au Grand-Saconnex (p.8). Par exemple, en 2008 il avait été étonnant d'obtenir un bénéfice de CHF 5'874'000.- alors que la projection avait été de CHF 128'000.-. Il remarque que les deltas et les écarts sont souvent importants, le dernier grand écart ayant été en 2016 ; il faudra voir ce qui se passera en 2020 et 2021 en partant avec ce budget déficitaire.

M. POMATTO parle ensuite des investissements envisagés, notamment de nombreux chantiers en cours ou qui viendront en 2021, 2022, etc. Pour 2021, globalement 20 millions pourraient relever d'investissements, avec des recettes d'investissements d'environ CHF 3'700'000.-. Ces investissements comprennent, entre autres, la mise en conformité de la salle du Pommier, le plan général d'évacuation des eaux, des études comme pour la surélévation du 18 François-Lehmann, peut-être qu'il y aura une réflexion sur le stade du Blanché, sur les serres de Mont-Riant, discutées lors de la dernière législature ; par ailleurs

il y a le travail pour les mesures d'accompagnement de l'arrivée du tram, et les nouveaux projets avec la promenade des parcs, la phase 2 de Carantec (partie côté banque), les pistes cyclables, etc. Ces investissements sont toujours présentés au Conseil municipal, renvoyés en commissions puis votés.

La Présentation étant terminée, le Président annonce une pause à 21h20 pour aérer la salle.

Reprise de la séance à 21h32.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. JIMAJA précise que cette délibération concerne les contributions de la commune au FIDU. La commune reçoit les chiffres indiquant combien elle doit verser.

MM. SIMETH et JIMAJA quittent momentanément la séance à 21h35.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET lit la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 577'400.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun") ;*
3. *d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021 ;*
4. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 980'000.- pour le plan d'investissement quadriennal d'acquisition de véhicules communaux 2021 – 2024

Le Président fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

M. POMATTO indique que les 2 plans quadriennaux ont été présentés en commission, et qu'ils sont partis du principe que pour 2021-2024, on commencerait à amortir en 2021, cependant pour cette année il faudra également amortir la dernière tranche du dernier plan votée au mois d'avril car il y avait un décalage d'une année ; en votant les deux tranches cela permettra de se remettre en ordre.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération et procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 21 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. *d'approuver le plan d'acquisition de véhicules d'entretien des services communaux, pour la période 2021-2024,*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit de CHF 980'000.-,*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif;*
4. *d'amortir la dépense nette totale de CHF 980'000.- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la nature 330 des fonctions 11, 15, 34 et 61, de 2021 à 2024.*

5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 210'000.- pour l'acquisition et la maintenance de matériel et licences informatiques 2021 – 2024

Retour de MM. SIMETH et JIMAJA à 21h42.

Le Président fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET lit la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. d'approuver le plan d'acquisition et de maintenance du matériel informatique pour la période 2021 – 2024 ;
2. d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit de CHF 210'000.- ;
3. de comptabiliser la dépense de CHF 210'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif;
4. d'amortir la dépense totale de CHF 210'000.- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 02.330, de 2021 à 2024.

5.4 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le Président fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit la délibération et procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 21 « oui », 1 « non » et 0 abstention,

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de CHF 45'932'721.- aux charges et de 44'820'692.- aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 1'112'029.- ;
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à 44 centimes ;
3. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de CHF 7'201'355.-, pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ;
4. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

5.5 Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2021 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux

Le Président fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET lit la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. *de fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à CHF 96'000.-, soit CHF 288'000.- au total ;*
2. *de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 160.-, soit CHF 100'000.- au total ;*
3. *de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2021 suivantes :*

<i>0120.000.300</i>	<i>Indemnités aux Conseillers administratifs</i>
<i>0110.000.300</i>	<i>Indemnités aux Conseillers municipaux.</i>

5.6 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Le Président fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

M. POMATTO précise que CHF 30.- est le maximum qu'on peut mettre pour le montant minimum. La commune a toujours décidé qu'il n'y avait pas de ristourne sur la taxe professionnelle.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération et procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à CHF 30.-

5.7 Proposition du Conseil administratif relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

Le Président fait voter l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET lit la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 0 %.

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA rappelle qu'il y aura une séance de Toutes commissions réunies le 23 novembre, suivie par le Groupe de travail pour le Plan directeur communal en deuxième partie de soirée, afin de présenter l'état des lieux du PDCom.

M. POMATTO annonce les séances suivantes :

- 16 novembre : Cohésion sociale avec une présentation de l'Institut italien et un bilan sur la 1^{ère} année de la Ferme Pommier et les projets en lien avec la cohésion sociale
- 17 novembre : Equipements publics en lien avec la réfection de la cuisine du restaurant scolaire, avec une visite des lieux au préalable. Il est important de procéder rapidement au changement d'appareils et à la réfection des restaurants scolaires, probablement dans la période de Pâques, car il y a un risque de devoir fermer les cuisines à cause de leur état et que l'on ne peut pas se permettre de trop repousser ces travaux.
- 1^{er} décembre : séance conjointe de la Cohésion sociale et Prévention, sécurité

Mme PORTIER annonce que la commission Environnement, agriculture, énergie se réunira le 30 novembre pour la suite des travaux sur les écopoints, et elle propose d'ajouter à cette séance le sujet des chênes sur l'Ancienne Route. Elle pense que cela ne concerne pas la commission Aménagement du territoire, mobilité car cela n'a pas d'impact sur la route et le trottoir. Elle proposera par ailleurs une date pour la commission Equipements publics pour reparler de l'Agorespace en 2021. Concernant la commission conjointe du 1^{er} décembre, il s'agira d'y présenter l'étude de M. Bonvin sur le bien-vivre au Grand-Saconnex.

M. JIMAJA ajoute qu'il y aura également une séance de commission Transition, démocratie, le 24 novembre et conseille aux Conseillers municipaux de consulter leurs agendas sur CMNet.

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA déclare que la route des Nations avance bien, surtout la jonction autoroutière avec le Grand-Saconnex, que le rond-point a déjà été déplacé et que la commune a reçu l'information de l'Office fédéral des routes (OFROU) concernant les travaux qu'il y aura dans le cadre de la jonction du Grand-Saconnex, avec des interventions de nuit sur le secteur de la route de Colovrex d'ici la fin de l'année (*annexe 8*). Il précise que certaines de ces interventions ayant trait au pont seront bruyantes. De nuit, des tronçons d'autoroutes seront fermés dans un sens, puis dans l'autre, toutes les informations se trouveront sur le site de la commune. Par ailleurs il a constaté aujourd'hui que les travaux du centre œcuménique, sur leur dernier bâtiment à l'arrière du Grand-Saconnex, côté crèche, ont commencé. Il admet qu'il y a beaucoup d'excavations en ce moment sur la commune, et que cela donne l'impression juste que celle-ci est la plus impactée en Suisse, voire en Europe. Il y a effectivement énormément de projets sur le Grand-Saconnex, à cause desquels on subit beaucoup de nuisances, que l'on veillera à réduire le plus possible.

8. Motions :

8.1 Motion des Verts : « Pour un plan de végétalisation ambitieux visant à augmenter la qualité de vie dans la ville du Grand-Saconnex »

Mme PRUNCU CUTILE donne lecture de la motion.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET Trouve la motion intéressante, mais y voit une certaine incohérence, notamment au niveau des objectifs puisque la motion parle d'espaces ouverts au public, d'espaces publics puis de zones privées. Elle trouve bizarre de s'arroger le droit d'intervenir dans les bâtiments privés, et rappelle que la propriété privée est régie par la Constitution fédérale. Par rapport au fait de créer des espaces verts sur les toitures, elle demande ce qu'il en est lorsqu'il y a des panneaux solaires ; cela réduirait la capacité à produire de l'énergie solaire. Finalement, il ne faut pas oublier que mettre de la végétation sur une façade est extrêmement cher, utilise énormément d'eau, ce qui n'est pas très écologique. Ensuite, au niveau de l'esthétique : on parle de masquer des infrastructures peu esthétiques, mais Mme PERROTIN DURET se demande à quoi cela correspond. Qualifier ce qui est esthétique est une grande question, compliquée, car les goûts et les couleurs sont personnels. A son avis, avec de la végétation, on ne voit pas l'architecture de base et cela cache le patrimoine architectural. Elle aimerait rappeler ces aspects, et le fait que la mise en place de certaines idées est très coûteuse, et elle n'est pas certaine que les privés puissent se permettre cette dépense ; si l'état paie, en cette période délicate, elle ne sait pas comment équilibrer le budget.

M. BAECHLER pense qu'aujourd'hui le *momentum* n'est pas bien choisi pour cette motion, qu'il faut plutôt se soucier de ce qui va arriver aux personnes pendant la crise plutôt que s'occuper de verdure sur les toits. Il pense que le Grand-Saconnex est à déjà énormément

donné, puisque c'est la commune qui a le plus de projets en cours, et qu'il faut se battre pour arrêter cela plutôt que de mettre de la verdure pour accompagner la densification. Il estime qu'il faut mettre un stop avec cette commune et les autres communes de la rive droite, pour arrêter le bétonnage et se faire entendre au niveau cantonal et ailleurs.

M. EYA NCHAMA pense qu'il faut renvoyer cette motion au Conseil administratif afin qu'il la gère. Il veut dire par là, que si le CA trouve d'ici à 3 mois que cette motion n'est pas possible actuellement, il peut décider de la mettre en place dans un an, 2 ans, etc. Une fois une motion votée, le CA pourra décider quand la mettre en application. Effectivement aujourd'hui nous sommes en état d'alerte sanitaire, il est clair que le canton de Genève se trouve dans une situation exceptionnelle. Cependant les motionnaire ne disent pas qu'il faut la mettre en application en décembre ou novembre, mais la proposent pour le futur. Dans ce cadre-là, il faut laisser le soin au CA de travailler dessus et c'est pourquoi les Socialistes soutiennent cette motion.

M. HULLIGER Rappelle que, au Grand Conseil, les Verts sont venus avec une motion sur les panneaux solaires, plutôt que de la verdure. Cette motion-là va à l'encontre de ce qui a été fait au canton par le même parti. De plus, on veut obliger des privés à l'appliquer ; il serait mieux de proposer que si un propriétaire privé souhaite verdir un coin d'immobilier, il le peut. On peut encourager, mais il faut arrêter d'obliger. On accuse souvent à tort l'UDC de cela, il ne faudrait pas que les Verts le fassent eux-mêmes.

Mme MAMIN-TISSOT est quelque peu embêtée par cette motion, car si elle lui paraît intéressante de prime abord, le fait que l'on veuille la joindre au PDCom ne lui convient pas. En effet, ce qui figure dans cette motion est déjà en gros dans le PDCom (selon la délibération du 17 février 2020) et elle pense que la végétalisation est transversale et que l'on peut la garder en tête dans le PDCom dans les propositions d'espaces verts par exemple. Pour elle, il s'agit d'une étude de détails, qui n'a pas sa place au niveau du PDCom. Cette réflexion pourrait être menée par la commission Environnement, agriculture, énergie tout en étant mise en pratique sans attendre le PDCom par les jardiniers de la commune sur le domaine public, en gardant à l'esprit qu'avec la nature, le résultat n'est pas toujours garanti. En effet, il n'est pas toujours facile de forcer la nature à végétaliser les trottoirs, les murs, etc. On voit beaucoup d'immeubles avec des murs végétalisés dont le résultat sur la durée coûte très cher. Le PDCom est déjà très innovant, elle ne désire pas l'alourdir et ralentir ses travaux, c'est pourquoi son groupe s'abstiendra.

M. BISE déclare être un peu sidéré par tous les détails exposés. Comme soulignée par M. le Maire tantôt, la commune est la plus impactée par les projets d'urbanisation en Europe, et il pense que demander aux autorités de mener une stratégie de végétalisation, ce n'est pas trop demander. Bien sûr, cela coûte, mais tout projet coûte de l'argent. Quant à la priorité, vu le COVID et le bétonnage, ne serait-il pas le moment de camoufler le béton et rendre la vie sociale dans la commune plus agréable que maintenant ?

M. VEIGA LÖFFEL revient sur la remarque de M. BAECHLER : la commune est actuellement sujette à des aménagements nombreux, donc le momentum lui paraît parfait car les aménagements sont effectués maintenant, il faut donc saisir l'opportunité d'aménager bien. Par rapport aux panneaux solaires, ceux-ci ne sont pas forcément incompatibles avec les toitures végétalisées, car sur les toits on met souvent une prairie sèche puisqu'il n'est

pas possible d'y planter de grands arbres. On le fait pour des raisons de biodiversité, mais également de gestion de température, car les constructions bétonnées produisent des îlots de chaleur, que la verdure permet d'abaisser considérablement. Il rappelle que, en ville, on ressent en moyenne 5 degrés de plus, et que les arbres permettent d'abaisser la température générale. Toute végétation absorbe également les nuisances sonores, constituent un bon isolant sonore. Il faut également mettre en avant l'importance de la santé psychique, et il y a une étude qui a montré que des patients ayant vue sur la nature guérissent plus vite. Il ajoute qu'il y a des avantages également au niveau des précipitations, car les toitures végétalisées absorbent celles-ci et allègent les systèmes d'égouts et d'assainissement.

Mme PRUNCU CUTILE affirme que, dans la vie, tout a un coût, et que la santé de tous les citoyens et habitants du Grand-Saconnex est primordiale. La motion propose de faire un plan stratégique, un plan sur une longue période, comme Carouge, Meyrin et Vernier, qui travaillent actuellement sur un plan stratégique, et cela ne représente pas un grand coût. Dans la période COVID, beaucoup de gens sont sortis dans le parc Sarasin, et avec plus de verdure, plus d'oxygène, cela fera du bien à tout le monde.

M. BOUCHAREB rappelle qu'il y a actuellement 2 toits végétalisés à la salle de gym et à l'école du Pommier, faits de bruyère, lavande, avec un arrosage automatique. Il serait intéressant de savoir ce que sont devenus ces toits aujourd'hui avant de prendre de décision, afin d'éviter de commettre des erreurs plusieurs fois.

Mme MICHAUD ANSERMET prend momentanément la présidence.

M. STEINER voulait apporter son point de vue d'architecte. Selon lui, cette motion est louable, mais pas réaliste : végétaliser est bien, mais se heurte souvent à des réglementations sécuritaires. Par exemple, il est difficile de végétaliser le tram car il faut laisser le passage à des véhicules d'urgence ; quand on fait des immeubles, il faut également ménager une voie d'accès aux pompiers, donc planter des arbres est souvent difficile, avec en plus d'autres contraintes en parallèle telles que les places de vélos, de véhicules, les parkings souterrains, les containers à poubelles, etc., bref toute une série de législations qui ont leur raison d'être et qui empêchent de végétaliser comme on le souhaite. Sur les plans cantonaux et communaux, il y a déjà une législation pour préserver les arbres, et la commission d'architecture cantonale demande déjà de préserver de la pleine terre. Par rapport à certains détails de la motion qui parlent de végétaliser les façades, il indique que les infrastructures sont chères et l'arrosage, compliqué, consomme beaucoup d'eau. Dans la nature, les végétaux verticaux ont souvent une niche écologique très précise comme les sous-bois, donc dans un milieu artificiel il faut beaucoup arroser car la Suisse n'est pas un pays tropical avec de l'humidité toute la journée. Il y a peut-être le lierre mais celui-ci est un grimpant. Il pense qu'il faut surtout amener ce genre de débat au niveau cantonal pour changer la législation pour les questions de végétalisation et de coordination avec d'autres lois, mais au niveau communal et technique, cela lui semble peine perdue.

M. STEINER reprend la présidence.

M. EYA NCHAMA pense qu'au lieu d'adopter la motion maintenant, il faudrait envoyer ce texte en commission pour que tous les défauts puissent être débattus et que l'on puisse faire la part des choses. La commission pourrait maîtriser mieux ces questions et peut-être

arriver à une décision ou une proposition plus concrète. Au vu de la variété des points de vue, il pense que si le débat continue en commission, cela permettra d'améliorer, ajouter ou ôter des éléments du texte, à condition que les motionnaires soient d'accord, bien sûr.

Le Président dit que la motion est déjà adressée au Conseil administratif et à la commission. Il faudra que les motionnaires donnent plus de précision.

M. BRADLEY ne va pas revenir sur les détails, et dit que tout mérite d'être entendu et discuté, en commission comme le dit la motion. Cependant il revient sur l'utilité des motions. Il explique que les Verts ont un certain nombre de préoccupations, d'inquiétudes, et cette motion permettrait de donner un signal clair que l'on ne veut rien lâcher. Parfois les motions sont bricolées, imparfaites, cependant habituellement lorsque son groupe en présente, on lui reproche souvent qu'elles sont trop générales, que les grands principes présentent trop de portes ouvertes, etc. Donc dans le présent texte quelques idées ont été émises, toutes « dégomées » sous couvert d'être trop précises. Il comprend qu'elles peuvent être trop détaillées, cependant il ne faut pas que les mêmes personnes objectent ensuite que les motions sont trop généralistes. Bien sûr, il sait que la commission travaillera bien là-dessus, mais cette motion permet de réaffirmer cette volonté, par rapport à la population, d'aller dans ce sens. Cela permet de dire que le CM du Grand-Saconnex, malgré sa toute petite envergure, continue dans cette voie, ce qui ne va pas dire que l'on va végétaliser de manière aberrante, avec des millions pour faire des appartements de luxe comme à Milan. Il réitère le fait que les Verts veulent que cette motion passe, et va voter pour la renvoyer au CA et à la commission.

Mme PERROTIN DURET dit que, puisque cette motion est peut-être trop détaillée, il serait possible que les Verts la retravaillent pour la proposer à nouveau lors d'une séance ultérieure, afin d'obtenir la majorité, voire l'unanimité pour cette motion.

Le Président demande aux Verts s'ils souhaitent maintenir leur motion telle quelle.

Mme PRUNCU CUTILE maintient qu'il faut l'adresser au Conseil administratif.

Mme MAMIN-TISSOT propose de retirer la mention du PDCOM.

Le Président met au vote la motion sans la mention du PDCOM. **Cette motion est acceptée par 12 oui, 8 non et 2 abstentions.**

8.2 Motion orale de M. STEINER : « Pour un traitement durable des nuisances »

Mme MICHAUD ANSERMET prend temporairement la présidence de la séance.

M. STEINER lit le texte de sa motion orale « Pour un traitement durable des nuisances ».

Contexte :

Les SIG ont démarré des travaux de nuit le long de l'autoroute et de la route François-Peyrot entre l'avenue Louis-Casai et Palexpo, du 5 au 14 octobre 2020 en avertissant les riverains de façon très lacunaire d'après les informations reçues d'association locales de riverains ;

Ces travaux du réseau Génilac et d'enfouissement la ligne à très haute tension, bien qu'à buts positifs, occasionnent, pour les habitants de cette zone, des nuisances excessives et inacceptables, notamment des travaux nocturnes bruyants ;

Que ces travaux ont nécessité d'importants défrichements végétaux et des nombreux abattages d'arbres. Cette végétation offrait un filtre bienvenu face à l'autoroute et à l'aéroport ;

Une réunion a eu lieu entre des représentants des associations locales et des SIG, le mardi 3 novembre 2020, lors de laquelle il a été indiqué qu'il s'agissait du démarrage d'un chantier d'une durée de deux ans (de janvier 2021 à juin 2022) avec des nuisances énormes pour les riverains (tunneliers, fouilles, marteau-piqueur), dont des travaux de nuits du 21 avril au 21 juin 2020.

Considérant :

Que le secteur sous Sarasin est déjà exposé aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique de l'autoroute et de l'aéroport.

Que les travaux actuels visent une amélioration pour tout le monde avec l'enfouissement de la ligne à haute tension et la mise en place d'une infrastructure énergétique propre (Genilac) ;

Les important moyens mis en œuvre et le pic de nuisances subi durant les travaux

En conclusion :

Les citoyens méritent une réelle amélioration de leur qualité de vie ;

Il manque à ce projet une dernière touche, à savoir un traitement durable des nuisances sonores.

Ainsi, nous demandons :

- 1. Que les travaux de nuit soient abandonnés au profit d'un planning adapté**
- 2. Que le projet soit l'occasion d'installer un mur anti-bruit le long de l'autoroute.**

Cette motion est adressée au Conseil administratif qui aura la charge de relayer ces exigences auprès d'instance concernées, les SIG, l'OFROU et l'État de Genève.

*Pour le groupe PLR,
Matthieu Steiner*

Mme PRUNCU CUTILE demande si le mur anti-bruit proposé serait en béton.

M. STEINER aimerait laisser la décision aux gens qui le concevront.

M. JIMAJA indique qu'il y a eu un échange de courriers entre les habitants du secteur, la commune et les SIG. Cette motion n'ajoute rien ou n'enlève rien par rapport à cela, montre peut-être que la commune est en harmonie pour les revendications, mais il estime qu'il ne sert à rien de donner l'impression que les choses ne se font pas. Le SIG a demandé à faire des séances avec la commune, le CA a demandé qu'elles aient lieu avec la commune et les habitants ou avec les habitants seuls, et des discussions ont eu lieu, et il ne souhaite pas que le Conseil municipal donne l'impression que les choses ne se font pas. Il y a même un courrier qui est arrivé la veille, qu'il relaiera pour que tout le monde soit en phase pour le cas où les citoyens solliciteraient les élus sur quoi que ce soit, par exemple avec la nouvelle

dénomination de la rue mentionnée en début de séance, afin que chacun ait un minimum d'informations. Il ne dit pas que le Conseil municipal ne doit rien faire, mais il ne faudrait pas donner l'impression que la commune ne fait rien.

M. STEINER voulait montrer que le Conseil municipal appuie le bras exécutif. Il est conscient du fait que ces travaux sont faits pour le bien général (par exemple la ligne enterrée et le réseau de pompes à chaleur), cependant depuis longtemps les citoyens réclament un mur anti-bruit, autant profiter de ces travaux pour aller jusqu'au bout et faire le mur.

M. EYA NCHAMA demande si ce mur serait végétalisé.

M. STEINER répète que ce genre de question est pour les concepteurs, et que le but n'est pas de faire le projet maintenant, mais d'exprimer la volonté de le faire.

Mme MAMIN-TISSOT déclare que, après avoir reçu la lecture des courriers en début de séance, elle est assez d'avis que la motion arrive comme grêle après vendange puisque le sujet a été pris en main depuis des semaines. Maintenant si le but est d'appuyer le CA dans ses doléances, elle propose plutôt que la motion soit signée par l'ensemble du Conseil municipal plutôt que le PLR. Ce qui la gêne le plus, c'est le manque de sécurité, puisqu'il n'y a plus de haie ni de barrière de protection qui empêche d'aller sur la rue ou l'autoroute ; elle trouve cela extrêmement dangereux et pense que le CA devrait s'atteler à cette question.

M. STEINER lui assure que tout soutien à cette motion sera le bienvenu. La motion est un projet politique, dont la vision à long terme, durable, est un mur anti-bruit, cependant pour la question de la sécurité, c'est l'exécutif qui doit s'en occuper pour la commune.

La Présidente demande si la suggestion de Mme MAMIN-TISSOT devrait être votée.

M. CUDRE pense que le but final de cette motion du PLR est que le mur anti-bruit soit fait. Que cela s'accomplisse par le Conseil municipal plutôt que juste le PLR, cela ne le gêne pas.

M. EYA NCHAMA demande à ce que la motion soit lue à nouveau.

M. STEINER la relit.

M. BRADLEY remercie M. EYA NCHAMA pour avoir demandé la relecture. Il ne souhaite pas s'écharper sur cette motion, il aime bien l'idée que, de temps en temps, les CM se serrent les coudes, et même s'il est vrai que les travaux ont déjà commencé, cela valoriserait le fait que l'on puisse demander des choses à long terme comme les murs anti-bruit – même si les modalités précises seront décidées par les ingénieurs. Son groupe appuiera cette motion.

M. POMATTO aimerait faire une remarque : il craint que ce ne soit pas le Conseil administratif qui puisse décider des horaires de travail ou de construction du mur, et il se demande s'il s'agit de la bonne forme pour ces demandes, s'il n'aurait pas fallu faire une résolution pour que le CM donne son avis.

La Présidente demande si le PLR veut changer sa motion en résolution.

M. STEINER explique qu'il a fallu faire une motion orale car lorsque les citoyens ont signalé ces nuisances, on était déjà hors délai pour ajouter cet objet à l'ordre du jour ; voilà pourquoi il a choisi de faire une motion orale. Il pense qu'il est possible d'approuver le principe et de faire une résolution pour la prochaine fois. Il ajoute que le fait d'accompagner le CA et déclarer que la législature est derrière lui pour réagir auprès d'instances fédérales et cantonales qui, souvent, n'écoutent pas, c'est un projet politique à long terme, de même que demander un mur anti-bruit – demandé depuis très longtemps par ailleurs. Il constate que le canton et la Confédération investissent à coup de millions mais ensuite ne vont pas jusqu'au bout, il ne trouve pas cela normal.

M. EYA NCHAMA a pris bonne note de la motion. Il pense que pour mieux faire les choses, au lieu de se précipiter aujourd'hui, il serait bien que le PLR mette ce texte par écrit, l'envoie aux chefs de groupes, et peut-être qu'en décembre ou janvier, cela permettrait de revenir avec un texte de la part de tout le Conseil municipal. Il ne lui semble pas bien que cela soit oral, et cela permettrait même de faire une résolution, plus forte selon lui qu'une motion.

M. STEINER répond l'avoir faite sous cette forme car elle est urgente, puisque nombre de citoyens les ont alertés, que les SIG agissent de nuit en coupant des arbres du jour au lendemain. Des travaux vont démarrer en janvier 2021, dans deux mois, et il y aura des travaux de nuit en avril, dans moins de 6 mois, il n'est pas sûr qu'il soit temps de tergiverser ; c'est le moment d'envoyer un signal politique fort. Le CM est libre de revenir avec une résolution plus tard, mais il est important de voter quelque chose dès aujourd'hui pour que le CA et le CM appuient leurs exigences auprès des SIG et de l'OFROU.

La Présidente demande au PLR s'il souhaite adresser cette motion de la part de l'entière du CM.

Les membres du PLR lui répondent par l'affirmative.

La présidente met la motion ainsi modifiée au vote. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Mme MICHAUD ANSERMET repasse la présidence à M. STEINER.

Une pause est annoncée à 22h47. Départ de Mme CAVALIERI.

La séance reprend à 23h00.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait avoir des nouvelles par rapport à la motion de l'UDC pour organiser un concours sur le climat, si un projet a été fait puisqu'elle ne se trouve plus dans les suspens.

Mme EDELENBOS a reçu une lettre de la commune voisine de Pregny-Chambésy pour installer des panneaux solaires via un appel d'offre groupé avec Bellevue, Céligny et Collex-Bossy, permettant de réduire les coûts de près de 50%. Elle aimerait savoir pourquoi le Grand-Saconnex ne s'est pas joint à cette initiative, car cela lui semble être une bonne manière d'encourager la pose de panneaux solaires et participer à la transition énergétique du canton.

M. BAECHLER demande pourquoi c'est toujours l'imprimerie Chappuis à Plan-les-Ouates qui est chargée de l'impression du GSI. D'autre part, il aimerait savoir qui travaille derrière le « Level studio », chargé de la conception graphique du GSI (nom et adresse). Enfin, il demande s'il est possible d'avoir un organigramme de la commune, avec les fonctions des employés des différents services.

M. HULLIGER demande si les réponses aux questions et propositions du CM et des citoyens sont publiées et, si ce n'est pas le cas, s'il est possible de les faire figurer sur chaque PV du Conseil municipal.

Mme PERROTIN DURET voudrait savoir si les membres du CA et du CM ont lu le courrier des lecteurs de la Tribune de Genève du 27 octobre 2020, mentionnant la création d'un centre commercial à la frontière de Ferney, dont l'ambition est de stimuler le tourisme d'achat grâce à la prolongation du tram 15. Elle estime qu'il n'y a pas de raison pour que les finances de la Confédération aident à rentabiliser le tourisme d'achat de l'autre côté de la frontière. Deuxièmement, elle demande si les expositions de la Maison des médecins sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, car pour la journée du 31 octobre, on lui a dit que l'exposition était au premier étage et elle a déploré de ne pas pouvoir s'y rendre.

M. VEIGA LÖFFEL remercie le Conseil administratif d'avoir accueilli favorablement sa proposition d'installer des pompes à vélo en libre-service. Il aimerait avoir des informations par rapport aux infrastructures pour l'électromobilité : il demande s'il y a des bornes électriques au Grand-Saconnex et/ou s'il y a des projets allant dans ce sens. Par ailleurs, il demande s'il y a déjà eu par le passé une réflexion autour de la création d'espaces de coworking. D'autre part, il est content de voir que les séances sont de retour sur internet *via* Facebook, et aimerait savoir s'il est envisagé de pérenniser la diffusion des séances du Conseil municipal sur internet.

M. JIMAJA n'était pas au courant de l'appel d'offre groupé mentionné par Mme EDELENBOS, mais comme les Conseillers administratifs ont de bonnes relations avec les communes voisines, ils vont prendre contact avec elles pour se renseigner et voir si le Grand-Saconnex peut les joindre. Pour répondre à Mme PERROTIN DURET, il dit qu'il n'avait pas entendu parler de ce courrier des lecteurs, cependant lorsqu'une commune voisine se développe, ce n'est pas à eux de s'en mêler. Il ajoute que les CA ont de très bonnes relations avec Ferney-Voltaire, connaissent ce projet, et une rencontre était prévue avec la commune française mais a été annulée à cause de la situation sanitaire. Il précise par ailleurs que la séance du 31 octobre n'a pas eu lieu, mais il assure que tout sera fait pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder au moins au rez-de-chaussée. Enfin, en ce qui concerne les bornes électriques, il explique que, avant même que la commune n'installe 4 bornes (2 derrière la salle communale, 2 au Pommier), il y avait déjà des bornes « classiques » au parking souterrain de l'école du Village, ainsi que sous la salle de sport du Pommier.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. CUDRE est passé récemment près de la mission d'Irak, et il aimerait que la commune bouche le trou se trouvant sur ce terrain, pour des raisons de sécurité et d'esthétique, en profitant des futurs projets de terrassement de la commune. Le terrain reste propriété de la mission, mais on ne tiendra pas rigueur à la commune d'y boucher le trou.

M. JIMAJA explique que ce territoire bénéficie de l'extraterritorialité. Un habitant du Grand-Saconnex a récemment interpellé la commune à ce sujet-là, et ils lui ont répondu qu'ils allaient solliciter l'Office cantonal du génie civil, propriétaire de la route de Ferney, afin qu'il porte son regard sur l'ouvrage, car il y a des risques d'effondrement ; peut-être que si l'Office attire l'attention de la mission suisse là-dessus, cela facilitera les choses, cependant la commune n'a pas le droit d'aller combler ce trou qui se trouve en Irak.

Mme PRUNCU CUTILE constate que Noël ne va pas être fêté normalement cette année, et propose que la commune envoie aux aînés des cartes de Noël électroniques avec une jolie chanson de Noël, puisque le Noël des seniors n'aura pas lieu.

M. POMATTO indique que le CA s'est déjà posé la question à ce sujet. Il rappelle qu'au mois de mars, des gens avaient déjà écrit des histoires lors du confinement, et l'idée pour Noël est d'envoyer aux seniors une petite plaquette avec un conte illustré par des enfants, avec certainement un petit morceau de chocolat accompagnant les vœux de fin d'année. Les services communaux sont en train de réaliser ce projet. C'était censé être une surprise, mais il suppose que maintenant que cela a été évoqué en séance, cela ne le sera plus.

M. HULLIGER voudrait que les titres des annexes aux PV des séances figurent également sur celles-ci, et pas seulement leurs numéros.

11.1 Approbation du calendrier du 1^{er} semestre 2021 (annexe 9)

M. EYA NCHAMA avait fait une proposition par rapport au calendrier lors du dernier Conseil municipal, et il aimerait savoir si les auteurs de ce calendrier se sont conformés à sa proposition, avant de voter.

Le Président lui demande de rappeler sa proposition.

M. EYA NCHAMA explique que le CM ne peut pas faire de séance d'installation sans le Maire. Donc il avait dit que le Conseil municipal est en dialogue permanent avec le Conseil administratif. Si un membre du Conseil administratif n'est pas là, c'est dommage. Il avait proposé que, pour établir le calendrier, on fasse en sorte que tout le monde soit présent.

Le Président ne voit pas le rapport avec la séance d'installation. Au bureau le planning a été discuté, et M. JIMAJA avait été d'accord d'être absent pour privilégier des séances de l'ACG et c'est son droit, puisque les Conseillers administratifs sont invités aux séances du municipal, et non pas obligés d'y aller. C'est M. JIMAJA qui a pris cette décision de son plein gré.

M. EYA NCHAMA déclare qu'il s'agit d'une question de principe. Il ne voit pas pourquoi il faudrait tenir compte des députés au Grand Conseil qui n'apportent rien au débat, plutôt que les CA. La priorité doit être mise par rapport au CA et non aux députés du Grand Conseil, car le CM est autonome du canton. Si quelqu'un est membre de plusieurs instances, à lui de ménager son programme.

Le Président dit que chacun est libre de s'engager dans d'autres instances.

M. JIMAJA rappelle qu'il est invité du Conseil municipal, et qu'il ne faut pas mélanger les choses. Il comprend la préoccupation de M. EYA NCHAMA, ainsi que de ceux dont les groupes n'ont pas de représentants dans plusieurs instances. Cependant le CM a établi un calendrier, il a donné ses impossibilités, mais si le Conseil municipal maintient ce calendrier, il devra manquer les séances où il représente la commune à l'ACG.

Le Président ajoute que cela a été discuté au bureau, cela ne s'est pas fait sans consultation, et que chacun est libre de s'engager au Grand Conseil, de s'y présenter, et que lorsqu'il y a des conflits d'agenda, il faut bien arbitrer.

Le Président met au vote le calendrier du 1^{er} semestre 2021. **Celui-ci est adopté avec 20 voix pour, 1 contre et 0 abstention.**

12. Communications et divers

12.1 Agenda

12.2 Autres communications/remarques

M. EYA NCHAMA aimerait parler d'Emma Kammacher, mentionnée par M. JIMAJA en début de soirée.

M. JIMAJA explique qu'il s'était trompé, qu'il s'agissait d'Emma Jeremias, épouse d'Ernest Pictet.

M. CUDRE se rappelle avoir demandé il y a 2 ans que la peinture des candélabres au chemin François-Lehmann soit refaite, et il remercie la commune de l'avoir fait et encourage à continuer au chemin Sarasin, où d'autres candélabres sont un peu délabrés.

M. POMATTO annonce qu'il y aura probablement un article dans la Tribune de Genève au sujet des dépenses occasionnées par COVID. Dans les estimations faites, il y a eu des frais supplémentaires à hauteur de CHF 135'000.-, avec notamment des frais d'informatique, CHF 13'000.- en colis alimentaires, CHF 17'000.- en personnel supplémentaire pour désinfecter les bâtiments communaux, CHF 18'000.- en aides sociales, et CHF 30'000.- liés aux manifestations. Au niveau des pertes de recettes, elles se sont élevées à CHF 288'000.- : CHF 200'000.- pour les amendes d'ordre, CHF 62'000.- pour les loyers qui ont été offerts, les restaurants scolaires, etc. L'impact s'élève donc à environ CHF 423'000.- pour la première vague de COVID et il y aura probablement des demandes d'aide de la part de la Fondation pour la petite enfance puisque les crèches ont été fermées pendant 2 mois – à part pour les urgences – ce qui représentera en tout environ CHF 500'000.-.

Mme PRUNCU CUTILE a dans sa main une feuille venant de l'association du Jumelage. Elle aimerait remercier la Présidente de l'association et le comité pour le geste qu'ils ont fait.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h25.

La Vice-Présidente
Eliane MICHAUD ANSERMET

Le Président
Matthieu STEINER

Ann. Ment.